

Probleme urgent de prénom !!

Par Ryzlene66

Bonjour, j'ai un problème assez important en ce qui concerne mon prénom et je n'ai toujours pas trouver de réponses. Voila je suis née au Maroc a Oujda mon père est français et lorsque j'ai été enregistré au consulat français de Fes il y a eu une erreur de prénom lors de la retranscription en français. Voila ce qu'il ya marque aujourd'hui sur mes papier : Ghislane. Au Maroc le prénom est écrit correctement pour la prononciation cependant en français le GH devient R et le A devient AI ce qui devrait donner Rizlaine. Donc Ghislane n'est pas mon prénom et chaque fois que je demande de l'aide pour connaitre la procédure pour arranger ça on me dit de laissé tomber car c'est trop compliqué et qu'il fallait un avocat et mon budget d'étudiante ne me le permet pas. Mais moi je ne peux pas vivre avec un prénom qui n'est pas le mien et qui est mal écrit a cause d'une erreur administrative. Alors que dois je faire ? j'ai besoin de réponses. Je n'ai que 18 ans et personne ne me prend au sérieux. Je vous remercie.

Par Tisuisse

Vous devez, dans un 1er temps, faire rectifier cette erreur par les autorités marocaines : c'est donc du droit civil intérieur du Maroc. Une fois cette procédure achevée, vous pourrez faire rectifier cette inscription en France.

Par Ryzlene66

Eh bien non ce ne sont pas les autorités marocaines je n'ai que les papiers francais car malgres que je soit née à l'étranger ayant mon pere francais mes papiers sont francais et tout cela a été fait au consulat de france au Maroc.

Par Tisuisse

Puisqu'il s'agit d'une affaire franco-française, ce sont les tribunaux civils français qui seront compétents. Vous introduisez alors une demande de rectification devant la justice française. Ce sera long et onéreux mais cela vaut peut-être le coup, et le coût, pour vous.

Par Ryzlene66

combien cela va me couté ?

Par Tisuisse

C'est une question à poser à votre avocat. Nous, ici, nous ne savons pas lire dans les boules de cristal ni dans le marc de café.